

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de

Monsieur Alexis Dutertre

Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'UE

- juillet 2013 -

Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner-débat autour de Monsieur Alexis Dutertre, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'UE. Les discussions se sont articulées autour de la thématique "Comment la France défend et promeut à Bruxelles l'Europe des réseaux ?". Les dossiers liés notamment au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les télécommunications, la réforme du transport ferroviaire ainsi que le paquet « marchés publics-concessions » ont été abordés. Une vive discussion a également porté sur le niveau d'ambition de l'UE pour les futurs objectifs « climat-énergie ».



Alexis Dutertre est le Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'UE.

Dans le cadre du COREPER I, il traite d'une vaste panoplie de dossiers dans les domaines suivants: marché intérieur, transports, recherche, industrie, énergie, télécommunications, environnement, consommateurs, affaires sociales, agriculture, pêche, santé, éducation, culture et tourisme.

ECLAIRAGE INTRODUCTIF

Alexis Dutertre a commencé par dresser un panorama des principaux sujets en matière de réseaux qui occuperont les décideurs européens d'ici les élections européennes de mai 2014. En effet avant les grands changements institutionnels, il reste quelques 8, 9 mois d'activité législative et les dossiers qui n'auront pas suffisamment avancé d'ici février, mars seront reportés à la prochaine législature.

Il a notamment fait le point sur trois dossiers principaux :

➤ Mécanisme pour l'interconnexion Europe

Le COREPER (Comité des représentants permanents) a marqué son accord sur le compromis relatif au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), le fonds qui financera des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications de l'UE pour la période 2014-2020. Le texte fixe les règles générales pour l'octroi des aides dans les trois secteurs, qui devraient s'élever à quelque 30 milliards d'euros. La part du lion revient aux transports qui se voient accorder environ 23 milliards d'euros. Les projets d'infrastructure d'énergie recevront un peu plus de 5 milliards d'euros et les télécommunications un milliard. Cet instrument législatif introduit notamment des mécanismes de financement innovant, tels que les « *project bond* », des emprunts lancés en commun par plusieurs Etats membres dont le but serait de financer des grands projets d'infrastructure d'intérêt européen. La phase pilote de 2012-2013, dotée d'une enveloppe de 230 million d'euros, sera prolongée jusqu'en 2015, suite aux oppositions allemandes.

➤ Réforme du rail : Quatrième paquet ferroviaire

La véritable grande réforme législative dans les réseaux sera la réforme du rail avec le 4e paquet ferroviaire, qui enjambra les élections européennes de 2014. Il s'agit d'un paquet législatif considérable (3 directives et 3 règlements) tant sur la forme que sur le fond. Les travaux avancent sur

deux chantiers, volet technique et volet politique. Le volet technique ayant été la priorité de la Présidence irlandaise a avancé au niveau du Conseil, avec une approche générale sur l'interopérabilité, adoptée en juin dernier. La France pousse la Présidence lithuanienne à boucler les travaux sur les deux autres textes techniques relatifs aux normes de sécurité et à l'ERA (Agence ferroviaire européenne basée à Valenciennes). Les compromis sur le volet « gouvernance » se dessineront sous présidence grecque ou/et italienne.

La grande priorité française actuelle est d'assurer l'*eurocompatibilité* de la réforme ferroviaire nationale. La clé de voûte se cache dans l'indépendance, requise par le projet législatif européen, des cinq fonctions essentielles du gestionnaire de réseau (notamment l'attribution de sillons et la tarification de l'usage de l'infrastructure).

➤ **Marché intérieur des télécommunications**

Sur la mise en place d'un marché unique des télécommunications en Europe, tel que souhaité par la commissaire Neelie Kroes, la France reste sur ses gardes et estime que la Commission devrait revoir à la baisse l'ambition de sa copie. Le dossier sera la question principale à l'ordre du jour du Conseil européen en octobre cette année. Les chefs d'Etat et de gouvernement débattront entre autres de la capacité d'investissement dans les réseaux de très haut débit, les dispositions fiscales ainsi que la modernisation des mesures en matière de droit d'auteur.

Par ailleurs, le commissaire Michel Barnier a annoncé un Livre blanc sur le droit d'auteur pour le deuxième trimestre de 2014.

ECHANGES AVEC LES MEMBRES

Sortant juste de la réunion du Coreper, A. Dutertré a notamment annoncé **l'accord sur le paquet législatif « marchés publics et concessions »**. Suite à 3 mois de trilogues intensifs, le Parlement et le Conseil ont pu s'entendre sur le nouveau cadre législatif relatif à la commande publique. S'agissant de la directive concessions, qui pour finir exclue de son champ d'application le secteur de l'eau, a fait l'objet de quelques ajustements de dernière minute, notamment au niveau de l'article 16 (durée des concessions). En accord avec la demande française, la Commission européenne a prévu une déclaration de confort sur la transposition uniforme dans les législations nationales des Vingt-sept de cet article à la lumière des précisions dans le considérant 19a.

Les membres du CRE se sont félicités de cet accord.

Les débats avec les membres du Cercle se sont ensuite articulés autour du niveau d'ambition pour les nouveaux objectifs de l'UE en matière de climat-énergie. Il serait pertinent, selon les opinions exprimées, de faire un bilan complet des résultats du premier paquet climat-énergie 2020 ainsi que d'aligner les nouveaux efforts de l'Union aux accords internationaux. Le Conseil européen de printemps l'année prochaine sera dédié à cette thématique fondamentale pour la croissance et compétitivité européenne. S'agissant par ailleurs de la possibilité d'étendre l'ETS à d'autres secteurs, la question reste largement ouverte.

Pour ce qui est de la création d'un marché unique européen de télécommunications, il est nécessaire de tenir compte des spécificités du secteur, notamment en ce qui concerne la mobilité de réseaux. Plusieurs erreurs conceptuelles existeraient au niveau des réflexions de la Commission européenne.

Par ailleurs, M. Dutertré a présenté les grandes thématiques qui occuperont l'agenda des réunions des chefs d'état et de gouvernement jusqu'aux élections européennes :

- **Conseil européen d'octobre 2013 : Innovation et agenda numérique**
- **Conseil européen de décembre 2013 : Base industrielle de défense**
- **Conseil européen de février 2014 : Politique industrielle**
- **Conseil européen de printemps 2014 : Climat-énergie**

Le déjeuner s'est conclu sur un échange de vues sur les grands changements institutionnels en perspective avec les élections européennes en mai 2014 et la désignation du nouveau collège de commissaires ensuite.